

info service**Ecotaxe : surcoût en vue pour
les terreaux et amendements**

L'écotaxe sur les transports routiers aura un « impact significatif » sur le prix des produits pondéreux, dont les terreaux et les amendements, relève la Chambre syndicale des améliorants organiques et supports de culture (CAS). D'après ses estimations, le surcoût serait de l'ordre de 1 à 1,2 % pour cette catégorie de produits. La CAS craint que les industriels soient contraints de répercuter la hausse globale du coût du transport sur leurs prix de vente 2014.